
États financiers consolidés intermédiaires résumés de Groupe d’Alimentation MTY inc.

Pour les trimestres clos le 29 février 2020 et le 28 février 2019

(Non audités)

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés intermédiaires résumés des résultats

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

	Notes	29 février 2020	28 février 2019
		\$	\$
Produits	12	150 780	107 297
Charges			
Charges d'exploitation	13	110 049	78 921
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation		3 841	739
Amortissement – immobilisations incorporelles		7 155	6 551
Intérêts sur la dette à long terme		5 178	3 142
Charge d'intérêts nette sur les obligations locatives	6	602	—
Perte de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation	6	227	—
		127 052	89 353
Quote-part du résultat d'une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence		306	—
Autres produits (charges)			
Profit (perte) de change réalisé(e) et latent(e)		(100)	8
Produits d'intérêts		182	165
Profit (perte) à la cession d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'immobilisations incorporelles		(173)	73
Profit à la réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat		197	996
		(106)	1 242
Bénéfice avant impôt		24 140	19 186
Charge (économie) d'impôt sur le résultat			
Exigible		3 962	5 287
Différé		1 123	(885)
		5 085	4 402
Résultat net		19 055	14 784
Résultat net attribuable aux :			
Propriétaires		19 008	14 748
Participations ne donnant pas le contrôle		47	36
		19 055	14 784
Bénéfice par action	9		
De base		0,76	0,59
Dilué		0,76	0,58

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Groupe d'Alimentation MTY inc.**États consolidés intermédiaires résumés du résultat global**

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

	29 février 2020	28 février 2019
	\$	\$
Résultat net	19 055	14 784
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		
Gain latent (perte latente) provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger	8 006	(4 414)
Économie (charge) d'impôt différé sur les écarts de change	(538)	323
Autres éléments du résultat global (perte)	7 468	(4 091)
Total du résultat global	26 523	10 693
 Total du résultat global attribuable aux :		
Propriétaires	26 476	10 657
Participations ne donnant pas le contrôle	47	36
	26 523	10 693

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

	Réserves				Bénéfices non distribués	Total	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total	
	Capital-actions	Autres	Surplus d'apport	Conversion de devises					Réserves totales
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 29 FÉVRIER 2020									
Solde à l'ouverture du trimestre	310 939	(850)	2 095	(736)	509	353 300	664 748	732	665 480
Ajustement lié à l'adoption d'IFRS 16 (net d'impôts) (note 3)	—	—	—	—	—	(10 692)	(10 692)	—	(10 692)
Solde ajusté à l'ouverture du trimestre	310 939	(850)	2 095	(736)	509	342 608	654 056	732	654 788
Résultat net	—	—	—	—	—	19 008	19 008	47	19 055
Autres éléments du résultat global	—	—	—	7 468	7 468	—	7 468	—	7 468
Total du résultat global							26 476	47	26 523
Actions rachetées et annulées (note 10)	(2 245)	—	—	—	—	(7 415)	(9 660)	—	(9 660)
Dividendes	—	—	—	—	—	(4 633)	(4 633)	—	(4 633)
Rémunération à base d'actions	—	—	246	—	246	—	246	—	246
Solde à la clôture du trimestre	308 694	(850)	2 341	6 732	8 223	349 568	666 485	779	667 264
POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 28 FÉVRIER 2019									
Solde à l'ouverture du trimestre	312 161	(850)	1 512	450	1 112	296 341	609 614	1 281	610 895
Résultat net	—	—	—	—	—	14 748	14 748	36	14 784
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(4 091)	(4 091)	—	(4 091)	—	(4 091)
Total du résultat global							10 657	36	10 693
Dividendes	—	—	—	—	—	(4 257)	(4 257)	(25)	(4 282)
Rémunération à base d'actions	—	—	155	—	155	—	155	—	155
Solde à la clôture du trimestre	312 161	(850)	1 667	(3 641)	(2 824)	306 832	616 169	1 292	617 461

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 30 novembre 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

	Notes	29 février 2020	30 novembre 2019
		\$	\$
			<i>Retraité (note 4)</i>
Actifs			
À court terme			
Trésorerie		56 780	50 737
Débiteurs	5	70 460	65 129
Stocks		9 587	7 531
Actifs détenus en vue de la vente		9 693	10 459
Prêts à recevoir		1 870	4 082
Créances liées à des contrats de location-financement	6	99 628	—
Actif d'impôt exigible		102	563
Autres actifs		2 208	2 008
Charges payées d'avance et dépôts		9 917	9 284
		260 245	149 793
Prêts à recevoir		3 377	3 063
Créances liées à des contrats de location-financement	6	416 389	—
Actifs liés aux coûts de contrats		5 375	6 074
Actifs d'impôt différés		1 775	238
Participation dans une coentreprise	7	28 342	—
Immobilisations corporelles		20 607	21 363
Actifs au titre de droits d'utilisation	6	71 152	—
Immobilisations incorporelles		957 882	958 099
Goodwill		513 497	510 171
		2 278 641	1 648 801
Passifs et capitaux propres			
Passifs			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		97 758	100 762
Provisions		10 624	13 421
Passifs au titre de cartes-cadeaux et programmes de fidélisation		99 715	92 800
Passif d'impôt exigible		17 965	20 506
Produits différés et dépôts		16 239	18 761
Tranche à court terme de la dette à long terme	8	5 599	4 592
Tranche à court terme des obligations locatives		115 223	—
		363 123	250 842
Dette à long terme	8	556 126	536 058
Obligations locatives		487 985	—
Produits différés et dépôts		45 274	38 216
Impôt sur le résultat différé		158 869	158 205
		1 611 377	983 321

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (suite)

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 30 novembre 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

	29 février 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
		<i>Retraité (note 4)</i>
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux propriétaires		
Capital-actions	308 694	310 939
Réserves	8 223	509
Bénéfices non distribués	349 568	353 300
	666 485	664 748
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	779	732
	667 264	665 480
	2 278 641	1 648 801

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Approuvé par le conseil d'administration le 30 avril 2020.

_____, administrateur

_____, administrateur

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

	Notes	29 février 2020	28 février 2019
		\$	\$
Activités d'exploitation			
Résultat net		19 055	14 784
Rajustements :			
Intérêts sur la dette à long terme		5 178	3 142
Charge d'intérêts nette	6	602	—
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation		3 841	739
Amortissement – immobilisations incorporelles		7 155	6 551
Perte à la cession d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre des droits d'utilisation et d'immobilisations incorporelles		173	(73)
Perte de valeur d'actifs au titre de droits d'utilisation	6	227	—
Quote-part du résultat d'une coentreprise		(306)	—
Profit à la réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net		(197)	(996)
Charge d'impôt sur le résultat		5 085	4 402
Paiements fondés sur des actions		246	155
		41 059	28 704
Impôt sur le résultat payé		(6 094)	(5 792)
Intérêts versés		(4 768)	(2 592)
Autres		(290)	—
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	15	1 073	6 437
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		30 980	26 757
Activités d'investissement			
Sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions		—	(20 906)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 119)	(1 954)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(649)	(64)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 526	175
Participation dans une coentreprise	7	(19 105)	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(19 347)	(22 749)

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie (suite)

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

	Notes	29 février 2020	28 février 2019
		\$	\$
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		20 000	23 000
Remboursement de la dette à long terme		(8 487)	(14 358)
Paievements de loyers		(3 618)	—
Actions rachetées et annulées	10	(9 660)	—
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales		—	(25)
Dividendes versés		(4 633)	(4 257)
Flux de trésorerie (liés aux) provenant des activités de financement		(6 398)	4 360
Augmentation nette de la trésorerie		5 235	8 368
Effet des taux de change sur la trésorerie		808	(315)
Trésorerie à l'ouverture du trimestre		50 737	32 304
Trésorerie à la clôture du trimestre		56 780	40 357

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Table des matières

1. Description des activités	10
2. Base d'établissement	10
3. Modifications comptables	11
4. Acquisitions d'entreprises	15
5. Débiteurs	16
6. Contrats de location	16
7. Participation dans une coentreprise	18
8. Dette à long terme	18
9. Résultat par action	19
10. Capital-actions	19
11. Instruments financiers	20
12. Produits	23
13. Charges d'exploitation	23
14. Information sectorielle	24
15. État consolidé intermédiaire des flux de trésorerie	26
16. Transactions entre parties liées	26
17. Événements postérieurs	27

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide et à service complet. Ses activités consistent à franchiser des concepts, à exploiter des établissements lui appartenant et à vendre des produits au détail sous une multitude d'enseignes. La Société exploite également un centre de distribution et une usine de transformation des aliments, tous deux situés dans la province de Québec.

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est inscrite à la Bourse de Toronto. Son siège social se situe au 8210, route Transcanadienne, Ville Saint-Laurent (Québec).

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers ») ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'indiquent les méthodes comptables décrites ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou qu'il soit estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application de la Norme internationale d'information financière (« IFRS ») 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application de IFRS 16, *Contrats de location*, et aux évaluations qui présentent certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans International Accounting Standards (« IAS ») 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie en fonction du niveau (1, 2 ou 3) auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité; cette hiérarchie est décrite ci-dessous:

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars près (000 \$), sauf indication contraire.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, dont IAS 34 *Information financière intermédiaire*, et selon les mêmes méthodes comptables que celles décrites dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, dressés conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), à l'exception des partenariats ici-bas et celles mentionnées dans la note 3 des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

2. Base d'établissement (suite)

Les présents états financiers ne comprennent pas toute l'information exigée en vertu des IFRS à l'égard d'états financiers complets. En conséquence, ils doivent être lus de pair avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2019.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers le 30 avril 2020.

Partenariats

Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint aux termes de contrats qui exigent le consentement unanime des parties à l'égard des décisions qui portent sur les activités ayant une incidence importante sur les rendements de l'entreprise. Lorsque la Société a des droits sur l'actif net de l'entreprise, le partenariat est classé en tant que coentreprise et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entreprise, le partenariat est classé en tant qu'entreprise commune et la Société comptabilise chacun de ses actifs et passifs et chacune de ses transactions, y compris sa quote-part des éléments détenus ou engagés conjointement, relatifs à l'entreprise commune.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour présenter la quote-part de la Société dans le résultat net et les variations des autres éléments du résultat global (AERG) de l'entité. Lorsque la quote-part de la Société des pertes d'une coentreprise est égale ou supérieure à sa participation dans cette entité, la Société ne comptabilise aucune perte ultérieure, sauf si elle engage des obligations ou verse des paiements au nom de la coentreprise.

Les profits latents découlant d'opérations avec des coentreprises sont éliminés en proportion de la participation de la Société dans la coentreprise. Lorsque la Société vend des produits ou des services à ses coentreprises, l'élimination des profits latents est prise en compte dans la valeur comptable de l'investissement dans les entités mises en équivalence à l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière et dans la quote-part du résultat net des entités mises en équivalence à l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat net.

3. Modifications comptables

Méthodes applicables à compter du 1^{er} décembre 2019

Incidence de l'application de IFRS 16, *Contrats de location*

Le 1^{er} décembre 2019, la Société a appliqué IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée. La Société n'a pas retraité l'information comparative de l'exercice financier 2019, comme le permettent les dispositions transitoires spécifiques formulées dans la norme. L'effet cumulatif de l'application de la nouvelle norme à l'égard des contrats de location est donc présenté dans le bilan d'ouverture au 1^{er} décembre 2019.

IFRS 16 introduit des exigences nouvelles ou modifiées en matière de comptabilisation des contrats de location. La norme fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs; elle a préséance sur IAS 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). Les charges liées aux contrats de location qui étaient précédemment comptabilisées aux charges d'exploitation, principalement en tant que coûts d'occupation, seront comptabilisées en amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et comme charge financière au titre de la désactualisation des obligations locatives. Les produits liés aux contrats de location auparavant comptabilisés en tant que produits de location seront comptabilisés comme produits financiers. IFRS 16 modifiera également la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société, mais sans entraîner de différence dans les montants de trésorerie transférés entre les parties d'un contrat de location.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

3. Modifications comptables (suite)

Méthodes applicables à compter du 1^{er} décembre 2019 (suite)

Incidence de l'application de IFRS 16, *Contrats de location* (suite)

Bien que la norme n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs, elle modifie la façon selon laquelle le bailleur intermédiaire détermine le classement de contrats de sous-location entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Sous IFRS 16, ce classement repose sur le fait que le contrat de sous-location transfère ou non les risques et avantages significatifs de l'actif au titre de droits d'utilisation.

En appliquant IFRS 16 pour la première fois, la Société a choisi de retenir les mesures de simplification suivantes que la norme autorise :

- Ne pas réévaluer, en vertu d'IFRS 16, les contrats qui avaient été identifiés comme contrats de location en vertu de normes comptables précédentes (IAS 17 et IFRIC 4);
- Utiliser la provision pour les contrats de location déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation;
- Exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de première application;
- Comptabiliser les contrats de location simple dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois au 1^{er} décembre 2019 comme s'il s'agissait de contrats de location à court terme et de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur; et
- Utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

L'incidence de l'application d'IFRS 16 sur les états financiers consolidés de la Société est décrite ci-après.

Incidence sur la comptabilisation par le preneur

IFRS 16 change la façon dont la Société comptabilise les contrats de location qui étaient auparavant classés comme des contrats de location simple selon IAS 17 et qui étaient donc comptabilisés hors bilan.

En appliquant IFRS 16 à tous les contrats de location, sauf ceux mentionnés plus loin, la Société :

- Comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dans l'état consolidé de la situation financière, évalués initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs;
- Comptabilise la dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives dans l'état consolidé du résultat net; et
- Sépare le total de la sortie de trésorerie en une partie principal (présentée dans les activités de financement) et une partie intérêts (présentée dans les activités d'exploitation) dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Selon IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. Cette exigence remplace l'exigence antérieure de comptabiliser une provision pour les contrats de location déficitaires.

La Société a choisi de comptabiliser une charge locative de façon linéaire, comme le permet IFRS 16, pour les contrats de location à court terme (ceux d'une durée de 12 mois ou moins) et pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Cette charge est présentée dans les charges d'exploitation, principalement en tant que charge d'occupation, dans l'état consolidé du résultat net.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

3. Modifications comptables (suite)

Méthodes applicables à compter du 1^{er} décembre 2019 (suite)

Incidence de l'application de IFRS 16, *Contrats de location* (suite)

En appliquant IFRS 16, la Société a comptabilisé des obligations locatives qui se rapportent aux contrats de location qui étaient auparavant classés comme contrats de location simple selon les principes d'IAS 17, *Contrats de location*. Ces obligations ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société au 1^{er} décembre 2019. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré du preneur appliqué aux obligations locatives le 1^{er} décembre 2019 était de 2,749%.

Le tableau qui suit rapproche les engagements découlant de contrats de location simple au 30 novembre 2019 et le solde d'ouverture des obligations locatives au 1^{er} décembre 2019 :

Engagements découlant de contrats de location simple présentés au 30 novembre 2019	648 445 \$
Actualisés à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société au 1 ^{er} décembre 2019	(52 507)
Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(16 228)
Ajustements résultant d'un traitement différent des options de prolongation et de résiliation	34 478
Autres	(3 109)
Obligations locatives comptabilisées au 1^{er} décembre 2019	611 079 \$

Les actifs au titre de droits d'utilisation afférents ont été évalués au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer et de la dépréciation du contrat de location visé comptabilisée dans le bilan consolidé au 1^{er} décembre 2019.

Incidence sur la comptabilisation par le bailleur

Le bailleur continue de classer les contrats de location en tant que contrats de location-financement lorsque ceux-ci transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Lorsque la Société conclut un contrat de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. La Société doit alors classer le contrat de sous-location en tant que contrat de location-financement ou en tant que contrat de location simple par rapport à l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal.

Dans le cas d'un contrat de sous-location classé en tant que contrat de location-financement, la Société décomptabilise l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal qui est transféré au sous-locataire et comptabilise une créance liée à un contrat de location-financement (c.-à-d. l'investissement net dans le contrat de sous-location). Toute différence entre l'actif au titre de droits d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous-location est comptabilisée en tant que perte ou profit dans l'état consolidé du résultat net. En qualité de bailleur intermédiaire, la Société conserve l'obligation locative issue du contrat de location principal dans son état consolidé de la situation financière. Pendant la durée du contrat de sous-location, la Société comptabilise à la fois les produits financiers se rapportant au contrat de sous-location et des charges d'intérêts se rapportant au contrat de location principal.

À la suite de ce changement, la Société a reclassé la plupart de ses contrats de sous-location en tant que contrats de location-financement. Conformément à IFRS 9, une correction de valeur pour pertes de crédit attendues a été comptabilisée dans les créances liées à des contrats de location-financement.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

3. Modifications comptables (suite)

Méthodes applicables à compter du 1^{er} décembre 2019 (suite)

Incidence de l'application de IFRS 16, *Contrats de location* (suite)

Incidence financière de la première application d'IFRS 16

Le tableau suivant résume les ajustements aux soldes d'ouverture qui découlent de la première application d'IFRS 16 :

	Tel que présenté auparavant en vertu d'IAS 17 au 30 novembre 2019	Ajustements liés à la transition à IFRS 16	1 ^{er} décembre 2019
	\$	\$	\$
Actifs			
Actifs à court terme			
Créances liées à des contrats de location-financement	—	98 256	98 256
Charges payées d'avance et dépôts	9 284	(1 972)	7 312
Créances liées à des contrats de location-financement	—	428 165	428 165
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	68 838	68 838
Passifs			
Passifs à court terme			
Provisions	13 163	(1 274)	11 889
Produits différés et dépôts	18 761	(2 089)	16 672
Tranche à court terme des obligations locatives		111 414	111 414
Obligations locatives	—	499 665	499 665
Impôt sur le résultat différé	158 430	(3 737)	154 693
Réserves			
Résultats non distribués	353 300	(10 692)	342 608

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui traite de la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser lors de l'application d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. L'interprétation examine expressément la façon de déterminer si les traitements fiscaux doivent être considérés isolément ou collectivement ainsi que les hypothèses en ce qui concerne les contrôles, par les autorités fiscales, de la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition.

IFRIC 23 a été appliquée à compter du 1^{er} décembre 2019 et n'a pas donné lieu à des ajustements significatifs.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

4. Acquisitions d'entreprises

Papa Murphy's (2019)

Le 23 mai 2019, suite à la fusion d'une filiale des États-Unis en propriété exclusive et de Papa Murphy's Holdings inc. (« PM »), la Société a fait l'acquisition de l'ensemble des actions en circulation de PM.

L'opération visait à diversifier l'offre de la Société aux États-Unis avec un nouveau concept proposant des pizzas fraîches à cuire à la maison.

	2019
Contrepartie versée :	\$
Trésorerie et somme payée à l'exercice hâtif d'options	257 596
Moins : trésorerie acquise	(2 435)
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	255 161

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	Soldes présentés antérieurement	Ajustements	2019 Répartition finale du prix d'achat
			\$
Actifs nets acquis :			
Actifs courants			
Trésorerie	2 435	—	2 435
Débiteurs	3 873	—	3 873
Stocks	1 195	—	1 195
Charges payées d'avance et dépôts	2 344	—	2 344
Actifs détenus en vue de la vente	20 366 ^{1) et 2)}	(627)	19 739
	30 213	(627)	29 586
Immobilisations corporelles	1 054	—	1 054
Autres immobilisations incorporelles	1 277	—	1 277
Droits de franchise	45 259	—	45 259
Marque de commerce	131 551	—	131 551
Goodwill	126 646 ^{1) et 2)}	661	127 307
	336 000	34	336 034
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	22 475	—	22 475
Provisions	12 093 ²⁾	261	12 354
Passifs au titre de cartes-cadeaux	2 840	—	2 840
	37 408	261	37 669
Impôt sur le résultat différé	40 996 ^{1) et 2)}	(227)	40 769
	78 404	34	78 438
Prix d'achat net	257 596	—	257 596

¹⁾ Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

²⁾ La Société a comptabilisé des ajustements à sa répartition préliminaire du prix d'achat antérieure présentée au 30 novembre 2019. Les ajustements portent sur les provisions et les actifs détenus en vue de la vente.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Des frais connexes à l'acquisition de 4 209 \$ ont été passés en charges.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

5. Débiteurs

Le tableau ci-après présente des renseignements sur les créances clients qui ne sont pas échues et qui sont en souffrance :

	29 février 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Total des débiteurs	78 588	73 305
Moins : provision pour pertes de crédit	8 128	8 176
Total des débiteurs, montant net	70 460	65 129
Desquels :		
Non échus	47 227	48 273
Échus depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	5 433	2 943
Échus depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	3 745	2 433
Échus depuis plus de 61 jours	14 055	11 480
Total des débiteurs, montant net	70 460	65 129

6. Contrats de location

Les contrats de location conclus par la Société en tant que preneur se rapportent essentiellement à des locaux loués aux fins de ses activités d'exploitation et à ses établissements propriétaires. Dans le cas de plusieurs des contrats de location se rapportant à ses établissements franchisés, la Société est partie au contrat de location principal des locaux tandis qu'un contrat de sous-location correspondant est conclu entre la Société et son franchisé non apparenté. Le contrat de sous-location reprend substantiellement les mêmes conditions que le contrat de location principal.

Les contrats de location et de sous-location sont généralement d'une durée de 5 à 10 ans lors de la signature. Aucun des contrats de location de la Société ne comporte une clause d'option d'achat des locaux.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Le tableau suivant indique la valeur comptable nette des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie d'actifs et la variation au cours du trimestre clos le 29 février 2020 :

	Bureaux, établissements propriétaires et établissements fermés	Établissements faisant l'objet de sous-contrats d'exploitation	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde à l'ouverture	55,937	12 088	813	68 838
Additions	5,546	—	—	5 546
Cessions	(829)	—	—	(829)
Charge d'amortissement	(2,279)	(322)	(48)	(2 649)
Pertes de valeur	(227)	—	—	(227)
Change	493	—	(20)	473
Solde au 29 février 2020	58,641	11 766	745	71 152

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

6. Contrats de location (suite)

Le tableau ci-dessous présente la répartition des produits d'intérêts et les charges d'intérêts comptabilisés à l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat à l'égard des contrats de location dont la Société est le preneur ou le bailleur :

	Trimestre clos le 29 février 2020
	\$
Produit d'intérêts sur créances liées à des contrats de location-financement	3 437
Charge d'intérêts d'obligations locatives	(4 039)
Charge d'intérêts nette	(602)

Analyse des échéances

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des créances locatives montrant les paiements de loyers non actualisés à payer ou à recevoir après le 29 février 2020 :

	Contrats de location	Sous-contrats de location-financement	Sous-contrats d'exploitation
	\$	\$	\$
2020	130 881	116 147	1 287
2021	120 396	105 320	1 140
2022	102 285	88 983	1 050
2023	82 999	71 627	858
2024	64 922	55 336	803
Par la suite	151 876	117 336	2 317
Total des paiements de loyers non actualisés	653 359	554 749	7 455
Valeurs résiduelles non garanties	—	3 142	—
Investissement brut dans le contrat de location	—	557 891	7 455
Moins produits différés de finance	—	(37 043)	—
Valeur actualisée des paiements minimum de loyers à recevoir	—	520 848	7 455
Provision pour pertes de crédit	—	(4 831)	—
Portion courante des créances liées à des contrats de location-financement	—	(99 628)	—
Créances liées à des contrats de location-financement	—	416 389	7 455

Le taux d'intérêt effectif moyen contractuel des sous-contrats de location-financement est d'environ 2,7%.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

7. Participation dans une coentreprise

Le 3 décembre 2019, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a complété l'acquisition d'une participation de 70% dans une coentreprise qui a procédé à l'acquisition de Turtle Jack's Muskoka Grill, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina (collectivement, le « Tortoise Group »), trois concepts de restauration décontractée exploités en Ontario, pour une contrepartie de 27 857 \$ qui comprend une contrepartie éventuelle différée s'élevant à 5 959 \$, une obligation de rachat de la participation du partenaire dans la coentreprise se chiffrant à 2 793 \$ et une contrepartie en espèces de 19 105 \$. La société a comptabilisé sa participation comme créance à long terme. La Société a garanti des passifs de la coentreprise pour un total de 6 967\$ qui seront payable au Tortoise Group lors du rachat de la participation de 30% du partenaire de la coentreprise.

8. Dette à long terme

	29 février 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Indemnités de résiliation de contrats et retenues sur acquisition ne portant pas intérêt	13 022	14 423
Contrepartie éventuelle sur acquisitions participation dans une coentreprise 1)	9 264	3 874
Juste valeur de billets relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill, remboursables en mai 2021 (note 11)	335	329
Juste valeur de billets relatifs à l'obligation de rachat de Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar (note 11) ²⁾	2 779	2 738
Juste valeur de l'obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. (note 11) ²⁾	1 860	1 549
Juste valeur de l'option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle de 9974644 Canada inc. (note 11) ³⁾	1 069	964
Juste valeur de l'obligation de rachat de la participation du partenaire d'une coentreprise (note 11) ⁴⁾	2 875	—
Juste valeur d'un swap de taux d'intérêt (note 11) ⁵⁾	479	—
Facilité de crédit renouvelable, remboursable à un syndicat de prêteurs ⁶⁾	532 000	518 922
Frais de financement rattachés aux facilités de crédit	(1 958)	(2 149)
	561 725	540 650
Tranche à court terme	(5 599)	(4 592)
	556 126	536 058

¹⁾ Yuzu Sushi (payable en août 2021), Allô! Mon Coco (payable en octobre 2020 et en janvier 2022), Turtle Jack's (payable en décembre 2022)

²⁾ Payable en juin 2022.

³⁾ Payable à vue.

⁴⁾ Payable en décembre 2025.

⁵⁾ Le swap de taux d'intérêt fixe à 2,273% le taux d'intérêt sur un montant notionnel de 100 000 \$ de l'encours de la facilité de crédit renouvelable jusqu'au 21 juillet 2021.

⁶⁾ La Société peut, à son gré, tirer des avances en dollars canadiens ou en dollars américains sur sa facilité de crédit renouvelable. La facilité échoit le 23 septembre 2022 et doit être entièrement remboursée à cette date. Au 29 février 2020, la Société avait tiré 532 000 \$ CA (2019 – 518 922 \$ CA) et choisi de payer l'intérêt en fonction du taux directeur canadien majoré des marges applicables.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

9. Résultat par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le résultat de base par action et celui utilisé pour calculer le résultat dilué par action :

	29 février 2020	28 février 2019
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires – de base	24 890 191	25 169 778
Options sur actions réputées exercées ¹⁾	29 843	50 724
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires – dilué	24 920 034	25 220 502

¹⁾ Le calcul des options sur actions réputées exercées inclut l'effet du coût de rémunération futur non constaté moyen des options dilutives. Le nombre d'options exclues est de 288 890 (2019 – néant).

10. Capital-actions

Le 27 juin 2019, la Société a annoncé une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCN ») en vue de racheter jusqu'à 1 258 488 de ses actions ordinaires. L'OPRCN a commencé le 3 juillet 2019 et se terminera le 2 juillet 2020, ou avant si la Société complète ses rachats ou choisit de mettre fin à l'OPRCN. Ces rachats seront effectués sur le marché ouvert, avec frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation parallèle, au cours du marché au moment de l'opération et conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'OPRCN seront annulées.

Au cours du trimestre clos le 29 février 2020, la Société a racheté un total de 181 044 actions ordinaires en vertu de l'OPRCN courante (2019 – néant), à un prix moyen pondéré de 53,36 \$ par action ordinaire, soit une contrepartie totale de 9 660 \$ (2019 – néant); ces actions ont été annulées. L'excédent de 7 415 \$ (2019 – néant) de la valeur de rachat des actions sur leur valeur comptable a été comptabilisé en résultat non distribué au titre de primes sur rachat d'actions.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

11. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Billets à ordre émis en contrepartie partielle de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar

Trois billets à ordre de la Société, comptabilisés au titre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, sont actuellement en circulation.

Lors de la réévaluation de leur juste valeur, une perte de 47 \$ a été constatée à l'égard de ces billets à ordre pour le trimestre clos le 29 février 2020 (2019 – profit de 1 139 \$).

Contreparties éventuelles sur acquisitions et participation dans une coentreprise

La Société a consenti des contreparties éventuelles aux vendeurs dans le cadre de l'acquisition de Yuzu Sushi et de Allô! Mon Coco. Ces contreparties éventuelles font l'objet de clauses d'indexation sur le résultat qui sont fondées sur les bénéfices futurs. Elles sont payables en août 2021 dans le cas de Yuzu Sushi; en octobre 2020 et en janvier 2022 dans le cas d'Allô! Mon Coco ; et en décembre 2022 pour ce qui est du Tortoise Group. Ces contreparties éventuelles ont été comptabilisées à la juste valeur et sont réévaluées régulièrement.

Lors de la réévaluation de leur juste valeur, un profit de 569 \$ a été constaté à l'égard de ces contreparties éventuelles pour le trimestre clos le 29 février 2020 (2019 – néant).

Obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle

La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. à la demande de l'actionnaire concerné, en tout temps à compter du 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. La Société comptabilise un passif à la juste valeur qui est réévalué à chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de sa juste valeur, une perte de 105 \$ a été constatée à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 29 février 2020 (2019 – profit de 70 \$).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

11. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle (suite)

Lors de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, la Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. en juin 2022. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur des bénéfices futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur (note 8) qui est réévalué à chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de sa juste valeur, une perte de 311 \$ a été constatée à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 29 février 2020 (2019 – perte de 213 \$).

Obligation de racheter la participation du partenaire d'une coentreprise

La Société, dans le cadre de l'acquisition de sa participation de 70% dans une coentreprise qui a procédé à l'acquisition du Tortoise Group, a conclu une entente à l'effet d'acquérir la participation résiduelle de 30% avant décembre 2025. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur des bénéfices futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur (note 8) qui est réévalué à chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 82 \$ a été constatée pour le trimestre clos le 29 février 2020 (2019 – néant).

Swap de taux d'intérêt

La société détient un swap de taux d'intérêt conclu à un taux fixe sur un montant notionnel de 100 000 \$, échéant le 21 juillet 2021 et dont la juste valeur totalisait 479 \$ (2019 – néant). Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 173 \$ a été constaté pour le trimestre clos le 29 février 2020 (2019 – néant).

Hiérarchie des justes valeurs ¹⁾

	Niveau 3	
	29 février 2020	30 novembre 2019
Passifs financiers	\$	\$
Billets relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill	335	329
Billets relatifs à l'obligation de rachat de Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar	2 779	2 738
Contreparties éventuelles sur acquisitions	9 264	3 874
Options d'achat de participations ne donnant pas le contrôle	2 929	2 513
Obligation de rachat de la participation du partenaire d'une coentreprise	2 875	—
Passifs financiers	18 182	9 454

¹⁾ La Société détient un swap de taux d'intérêt au 29 février 2020 qui représente un passif s'élevant à 479 \$ à cette date et qui est classé au niveau 2.

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs financiers et passifs financiers échéant à court terme se rapproche de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent la trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer et les dépôts. Le tableau ci-dessous montre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers au 29 février 2020 et au 30 novembre 2019. Étant donné que des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, ces données ne doivent pas être interprétées comme réalisables au moment du règlement des instruments.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

11. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Hiérarchie des justes valeurs (suite)

	29 février 2020		30 novembre 2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir	5 247	5 247	7 145	7 145
Créances liées à des contrats de location-financement	516 017	516 017	—	—
Passifs financiers				
Dette à long terme ¹⁾	543 064	553 111	531 196	542 147

¹⁾ À l'exclusion des billets à ordre, des contreparties éventuelles d'acquisition, du swap de taux d'intérêt et des obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

Détermination de la juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

Prêts à recevoir et créances liées à des contrats de location-financement– La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments et / ou de l'utilisation des taux d'intérêt du marché.

Dette à long terme – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

12. Produits

	Trimestres clos les					
	29 février 2020			28 février 2019		
	Canada	États-Unis et International	TOTAL	Canada	États-Unis et International	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Redevances	20 933	27 770	48 703	19 116	15 400	34 516
Droits de franchise et de transfert	1 628	1 017	2 645	1 306	791	2 097
Produits de ventes au détail, de transformation des aliments et de distribution	25 638	1 147	26 785	21 727	1 082	22 809
Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction	10 359	15 311	25 670	8 857	4 558	13 415
Droits abandonnés de cartes-cadeaux	174	1 561	1 735	240	1 572	1 812
Fonds promotionnels	10 734	14 714	25 448	10 421	6 670	17 091
Autres revenus de franchisage	10 543	6 704	17 247	8 669	5 134	13 803
Autres	1 248	1 299	2 547	1 088	666	1 754
	81 257	69 523	150 780	71 424	35 873	107 297

13. Charges d'exploitation

	Trimestres clos les					
	29 février 2020			28 février 2019		
	Canada	États-Unis et International	TOTAL	Canada	États-Unis et International	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des marchandises vendues et louées	5 463	6 215	11 678	6 555	3 804	10 359
Coûts des ventes au détail, de transformation des aliments et de distribution	23 168	—	23 168	19 753	—	19 753
Salaires et avantages	12 163	18 115	30 278	10 931	8 843	19 774
Frais de consultation et honoraires professionnels	2 751	2 058	4 809	1 791	1 428	3 219
Frais rattachés aux cartes-cadeaux	—	2 443	2 443	—	2 557	2 557
Redevances	9	1 449	1 458	118	905	1 023
Fonds promotionnels	10 734	14 714	25 448	10 421	6 670	17 091
Autres ¹⁾	4 254	6 513	10 767	3 528	1 617	5 145
	58 542	51 507	110 049	53 097	25 824	78 921

¹⁾ Les autres charges d'exploitation comprennent principalement des frais de déplacement et de représentation, des charges pour pertes sur créances et d'autres frais administratifs.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

14. Information sectorielle

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de secteurs géographiques, soit le Canada et les États-Unis d'Amérique/International. La Société et son principal responsable de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges d'exploitation. Dans ces secteurs géographiques, le principal responsable de l'exploitation de la Société évalue également le rendement de sous-secteurs selon le type de produits offerts ou de services rendus. Ces sous-secteurs comprennent le franchisage, les établissements propriétaires, la transformation des aliments, la distribution et les ventes au détail ainsi que les produits et charges du fonds promotionnel. Cette information figure ci-après.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

14. Information sectorielle (suite)

Le tableau ci-après présente un sommaire de la performance de chaque secteur géographique et opérationnel pour le trimestre clos le 29 février 2020.

	CANADA						ÉTATS-UNIS ET INTERNATIONAL						
	Franchisage	Établissements propriétaires	Traitement, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total Canada	Franchisage	Établissements propriétaires	Traitement, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total États-Unis International	Total consolidé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	36 742	8 413	25 968	10 734	(600)	81 257	39 246	15 053	1 147	14 714	(637)	69 523	150 780
Charges d'exploitation	16 900	8 223	23 362	10 734	(677)	58 542	22 416	14 937	—	14 714	(560)	51 507	110 049
Profit (perte) du secteur	19 842	190	2 606	—	77	22 715	16 830	116	1 147	—	(77)	18 016	40 731

Le tableau ci-après présente un sommaire de la performance de chaque secteur géographique et opérationnel pour le trimestre clos le 28 février 2019.

	CANADA						ÉTATS-UNIS ET INTERNATIONAL						
	Franchisage	Établissements propriétaires	Traitement, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total Canada	Franchisage	Établissements propriétaires	Traitement, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total États-Unis International	Total consolidé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	32 391	7 673	21 484	10 421	(545)	71 424	24 484	3 714	1 082	6 670	(77)	35 873	107 297
Charges d'exploitation	15 316	8 463	19 519	10 421	(622)	53 097	14 748	4 406	—	6 670	—	25 824	78 921
Profit (perte) du secteur	17 075	(790)	1 965	—	77	18 327	9 736	(692)	1 082	—	(77)	10 049	28 376

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

15. État consolidé intermédiaire des flux de trésorerie

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement sont les suivantes :

	29 février 2020	28 février 2019
	\$	\$
Débiteurs	(4 447)	729
Stocks	(2 005)	364
Prêts à recevoir	2 212	926
Charges payées d'avance et dépôts	(1 807)	(1 068)
Autres actifs	(200)	55
Créditeurs et charges à payer	(3 289)	(673)
Provisions	(2 536)	388
Cartes-cadeaux	6 941	4 244
Produits différés et dépôts	6 204	1 472
	1 073	6 437

16. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants pour les trimestres indiqués :

	29 février 2020	28 février 2019
	\$	\$
Avantages à court terme	737	790
Rémunération à base d'actions	268	171
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	19	18
Rémunération totale des principaux dirigeants	1 024	979

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, les chefs de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des conditions du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son président du conseil d'administration, qui contrôle 19,6 % des actions en circulation.

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants susmentionnés. Leur rémunération totale est la suivante :

	29 février 2020	28 février 2019
	\$	\$
Avantages à court terme	131	112
Rémunération à base d'actions	6	5
Services consultatifs	—	18
Rémunération totale des personnes liées aux principaux dirigeants	137	135

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

16. Transactions entre parties liées (suite)

La Société a conclu un accord de consultation avec les partenaires d'une de ses coentreprises pour le développement des affaires et pour obtenir des conseils en gestion et a payé moins que 0,1 millions de dollars à ses partenaires pour le trimestre clos le 29 février 2020 (28 février 2019 – néant) en honoraires de consultation

17. Événements postérieurs

COVID-19

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus est apparue en Chine qui est à la source de ce qu'on appelle désormais la COVID-19. La propagation de ce virus a perturbé les activités à compter de mars 2020, certains restaurants étant fermés, d'autres devant modifier leurs heures d'ouverture, et l'affluence a diminué au Canada, aux États-Unis et à l'International. Bien que certaines perturbations aient été constatées outre-mer au cours du premier trimestre de la Société, leur incidence n'a pas été jugée significative; le chiffre d'affaires global du réseau international de MTY ne représente que 4% de son chiffre d'affaires total et les perturbations survenues au cours du premier trimestre n'ont touché que quelques-uns des pays de ce territoire.

Par ailleurs, si les chambardements sont actuellement perçus comme temporaires, l'incertitude plane sur leur durée. Des mesures soutenues sont mises en place à travers le monde en vue de stopper la propagation du virus. L'impact de la pandémie et les efforts pour la contenir affectent MTY et son réseau de franchises quotidiennement. Dès lors, bien que nous nous attendions à des répercussions néfastes sur les résultats de la Société, à moyen et long terme nous ne pouvons raisonnablement en estimer l'ampleur en ce moment et aucune provision n'a été comptabilisée. À défaut de pouvoir prévoir l'impact financier de la crise, la Société anticipe des incidences sur les éléments suivants de ses états consolidés intermédiaires de la situation financière au cours du deuxième trimestre :

- Pertes de crédit attendues sur les débiteurs, les prêts à recevoir et les créances locatives
- Perte de crédit sur les garanties de location
- Perte de valeur des droits de franchise et marques de commerce :
 - Tel que divulgué au 30 novembre 2019, une modification de 1% du taux d'actualisation appliqué entraînerait une perte de valeur additionnelle chez une marque de commerce aux États-Unis représentant 0,7% du total des valeurs comptables des marques de commerce et les droits de franchise pour cet UGT. Une modification de 1% du taux d'actualisation appliqué entraînerait une perte de valeur additionnelle chez deux marque de commerce aux Canada représentant 1,6% du total des valeurs comptables des marques de commerce et les droits de franchise pour cet UGT.
- Perte de valeur du goodwill :
 - Tel que divulgué au 30 novembre 2019, aux États-Unis, la valeur recouvrable du goodwill correspondrait à la valeur comptable pour toutes les marques à l'exclusion de Papa Murphy's avec l'application d'un taux d'actualisation de 8,9%, et pour Papa Murphy's, avec un taux d'actualisation de 10,4%. De plus, au Canada, la valeur recouvrable du goodwill correspondrait à la valeur comptable pour l'UGT en appliquant un taux d'actualisation de 14,9%.
- Provisions pour établissements fermés, litiges liés et différends
- Ajustement de la juste valeur du swap de taux d'intérêt sur une tranche de 100 000 \$ de la facilité de crédit,
- Changement au niveau des obligations locatives

Puisque la Société s'attend à ce que les produits diminuent, elle prend par ailleurs des mesures de contrôle des coûts, tant à l'interne que de concert avec des partenaires d'affaires. De même, la Société a déjà pris des mesures de réduction des coûts en mars et en avril en réduisant temporairement son personnel au Canada et aux États-Unis par des mises à pied temporaires et en réduisant la rémunération des cadres supérieurs.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trimestres clos les 29 février 2020 et 28 février 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(Non audités)

17. Événements postérieurs (suite)

COVID-19 (suite)

La direction estime que les liquidités présente ainsi que les flux monétaires prévus seront suffisantes pour répondre aux obligations, engagements et dépenses budgétées pour les 12 prochains mois. Cependant, la Société a certains ratios financiers à respecter en lien avec ses facilités de crédit et ceux-ci pourraient ne pas être conformes au deuxième trimestre. La Société est en négociations avec ses prêteurs pour modifier ses facilités de crédit et modifier les ratios financiers pertinents et n'a aucun fondement raisonnable pour croire que de telles négociations n'aboutiront pas aux modifications requises.

La gravité des conséquences dépendra de plusieurs facteurs parmi lesquels :

- La durée de la perturbation des activités,
- Nature et calendrier concernant la possibilité de rouvrir des emplacements fermés,
- La durée du report des redevances et des cotisations au fonds promotionnel consenti par la Société à son réseau de franchisés,
- Les subventions gouvernementales aux franchisés et sociétés,
- L'augmentation possible du nombre de fermetures définitives,
- Les concessions des propriétaires fonciers,
- Les variations des taux d'intérêt.